

Protéger les SDF peut passer par la contrainte

Une nouvelle polémique est en train de gonfler après l'annonce de la volonté du Président de la République de contraindre les SDF et autres sans abris à être hébergés même contre leur gré quand leur vie est en danger. Comme d'habitude, le chœur des professionnels de la charité qui vivent de ce business clame son indignation. A contre courant de ce lamento qui envahit les médias, cette situation mérite une autre analyse. De deux choses l'une, soit on défend le principe de liberté comme un absolu et auquel cas, les lamentations n'ont pas de sens dans la mesure où les intéressés refusent la protection, soit on considère qu'il appartient à l'État et aux pouvoirs publics de protéger les individus y compris contre eux mêmes et alors, on doit accepter le recours à la contrainte si nécessaire.

L'État doit protéger les plus faibles

Nous ne sommes ni à Calcutta, ni aux États Unis, ni dans quelque pays sous développé. La France, quoiqu'on en dise, dispose d'un système social de haut niveau. Il n'est pas digne de laisser des gens dormir dans la rue. Il faut que des centres d'hébergement corrects soient proposés en nombre suffisant. L'État finance déjà pour nombre de demandeurs d'asile des centres d'hébergement. Il y a suffisamment de bâtiments désaffectés, de caserne par exemple, pour que tout le monde puisse avoir un toit digne de ce nom.

Certes, les trente années écoulées et la mise en place d'une mondialisation qui a aboli toutes les protections et affirmé la concurrence du marché comme seul viatique ont eu pour conséquences des fermetures d'usines, du chômage massif et ont cassé bon nombre de travailleurs. Un système fait de précarité et de temps partiel contraint s'est développé. De plus, contrairement aux pays anglo-saxons, la domination, parmi les

décideurs, d'ingénieurs polytechniciens qui vouent un véritable culte à la machine conjugué à une morale chrétienne enracinée pour qui le travail manuel est vil, a conduit à supprimer systématiquement nombre de métiers peu qualifiés qui ont subsisté ailleurs (de ce point de vue, aux Etats-Unis, c'est mieux), ce qui prive une frange de travailleurs peu qualifiés de possibilités d'insertion professionnelle. Les emplois qui pourraient servir d'insertion sont rares et le RMA qui part d'un bon principe va se trouver confronté à cette dure réalité.

Dans ce système de concurrence et de sélection, où des compétences minimales sont exigées pour travailler (parler français, assiduité, correction) les plus faibles se retrouvent au bord du chemin.

Ce qui ne signifie pas néanmoins que l'État ne fasse rien. Le RMI, le RMA et d'innombrables dispositifs sociaux viennent en aide à ceux qui se retrouvent marginalisés. Nombre d'organismes et associations subventionnées sont mobilisés pour essayer de convaincre ceux qui refusent toute aide. Et le coût pour la collectivité est loin d'être négligeable. L'aide au SDF est l'un de ces postes quasi inexistantes au début des années 80 qui a le plus augmenté pour atteindre des centaines de milliers d'euros.

Cela fait des années que chaque hiver, le plan grand froid mobilise les services de l'État et des départements pour apporter une aide à ceux qui sont dans la rue. Là encore l'aide n'est pas négligeable. Toutefois, l'Etat ne peut pas tout faire si les personnes refusent d'être aidées. Or, l'idée que l'on pourrait obliger des SDF à être protégés pour ne pas mourir de froid révolte les professionnels de l'assistantat qui s'étranglent d'indignation.

Remettre en cause le sacro saint principe de liberté

La liberté est un grand principe auquel chacun est attaché. C'est le premier terme de la devise de la France. Mais il n'y

a pas de liberté sans responsabilité. Or, dans les dernières trente dernières années, la liberté est devenue, à la suite des années 68, un principe absolu visant à protéger la liberté individuelle et à autoriser quiconque à faire prévaloir ses droits à la liberté sans que soit exigée en contrepartie la responsabilité.

Ainsi, en application de ce principe, il a d'abord fallu ouvrir les hôpitaux psychiatriques et renoncer à l'enfermement dans la lignée des écrits de Foucault. On sait que parmi les SDF, un grand nombre souffrent de maladies mentales et notamment de schizophrénie. Mais les plus hautes autorités médicales continuent de soutenir qu'il ne faut pas les enfermer. Une récente enquête du Monde révélait une fois de plus comment des malades sont remis à la rue mais préférerait faire porter la responsabilité sur l'insuffisance de moyens que la pratique médicale qui refuse l'enfermement. Les familles, souvent mises devant des situations ingérables, subissant la violence d'un fils, d'un conjoint, obligées de fuir leur domicile pendant les crises, sont contraintes d'appeler la police qui souvent n'y peut mais. Au pire, arrive ce qui est encore arrivé à Grenoble avec l'assassinat de ce jeune étudiant. Mais qu'est-ce que sa vie à lui face au principe de liberté des malades ? On sait également que bon nombre finissent par se retrouver en prison, ce qui n'est pas la solution évidemment mais c'est la réalité.

Cette conception préside également dans le suivi des jeunes en rupture familiale, jeunes en errance qui se droguent et s'enfoncent dans l'asociabilité. Qu'il s'agisse des services de l'action sociale, de la prévention de la délinquance, de la protection judiciaire ou de la ville, le discours dominant est partout le même, il faut les protéger mais surtout pas de contrainte. Comme la plupart des fonctionnaires de ces services sont « de gauche », tout autre discours est disqualifié et dénoncé comme réactionnaire. Pourtant, quand les jeunes commencent à se désinsérer et à se dégrader physiquement, la prévention pourrait être de les empêcher de s'enfoncer et d'agir.

J'ai pu observer pendant plus d'un an, à Paris, deux jeunes qui avaient élu domicile à 100 mètres d'un commissariat et qui s'enivraient à longueur de journée, insultant les passants sans que personne n'intervienne. Or, leur liberté de boire et d'insulter les passants, voire de se détruire aurait pu être mise en question au regard de leur responsabilité et de celle de la société de les protéger, contre eux mêmes au besoin.

La liberté de s'installer où l'on veut ?

Il fut un temps où il était interdit de mendier, de vagabonder. M. Robert Badinter, quand il entreprit au début des années 80, de réformer le code pénal jugea cette disposition désuète et la supprima. Ainsi a-t-on vu dans les dix dernières années et à Paris depuis l'arrivée de M. Delanoë comme maire, se multiplier la mendicité, les campements sauvages, amas de cartons et de vêtements sur les trottoirs en plein Paris sans que personne n'ose déplacer ces personnes, la mairie et la Préfecture de police se renvoyant la balle. Dans le XV^{ème} arrondissement, il a fallu que des travaux soient entrepris pour rénover le centre commercial de Beaugrenelle pour que l'on finisse par déplacer une vieille femme qui était installée là depuis dix ans et que les équipes de maraude venaient supplier à longueur de temps de les suivre. Ironie de l'histoire : on a découvert à l'occasion qu'elle cachait un véritable magot sous ses cartons.

Il fut un temps également où il était interdit d'uriner en public. Mais là encore qu'elle atteinte à la liberté ! En plein Paris, parfois sur les portes vitrées d'établissements publics ou de ministères, ces braves gens arrosent les vitres sans que personne n'ose atteindre à leur liberté.

Paris dépense des sommes considérables pour promouvoir le tourisme, mais quelle idée ont de Paris les voyageurs qui arrivent à Paris Montparnasse par les cars d'Air France dans les odeurs d'urine, les dépotoirs ou les insultes ?

La suppression du délit de vagabondage en 1992 et la tolérance à 100% de la Mairie de Paris a entraîné une forte augmentation

des SDF qui se sont concentrés dans cette ville et s'y sont installés en toute impunité dans les bois, les espaces sous les ponts le long du périphérique, le long de la Seine dans de véritables campements avec tente, mobilier, chauffage. Pour qui a essayé de planter une tente en dehors d'un camping ou de dormir un jour sur une plage à la belle étoile, dégagé par les forces de l'ordre, il y a lieu de s'interroger. Vous avez déjà essayé de planter votre tente au bois de Boulogne ou à Vincennes ?

Au nom de la liberté, on laisse également des femmes Roms mendier dans le froid, obligeant des enfants à rester immobiles des journées entières !

Dans un reportage sur les SDF du bois de Vincennes au journal télévisé, une journaliste observait comme à regret que les hommes payaient un lourd tribut, victimes de la solitude et de l'abandon. Mais à qui la faute ? Ils sont aussi victimes d'eux mêmes. Les données existent, nombreuses mais les analyses sont rares. Il ne s'agit pas de faire un procès aux hommes en général (je prends des précautions) mais il faut effectivement regarder les choses en face. Les hommes sont souvent victimes de leur comportement. Toutes les statistiques montrent qu'ils sont plus violents et pour cette raison peuplent les prisons à 90 %. Mais ils sont également plus fragiles : ils supportent également beaucoup moins les séparations et les divorces. Dans les faits divers, il est extrêmement rare que les femmes délaissées tuent leurs enfants et leur mari. Alors qu'elles se retrouvent en général avec des enfants à charge, avec des revenus amputés, là encore des études de l'INSEE montrent qu'elles supportent une baisse de niveau de revenus considérable. Pourtant, elles assurent et ne sombrent pas majoritairement dans l'alcoolisme ce qui est beaucoup plus fréquent pour les hommes.

Supportant moins bien la dure réalité, beaucoup d'hommes jeunes se réfugient dans des comportements de fuite (drogue) de comportement à risque et, plus âgés, fuient leur responsabilité. Face à des situations difficiles, divorces, chômage, ils ont bien du mal à supporter une situation qui ne

correspond pas à l'image de l'homme qui réussit, qui est le plus beau et le plus fort que la société privilégie. Ils ne sont évidemment pas tous comme cela, heureusement d'ailleurs. Il n'en demeure pas moins que, confrontées à la même situation, les femmes adoptent en général des attitudes plus combatives pour arriver à s'en sortir coûte que coûte alors que les hommes ont plus souvent tendance à se réfugier dans des comportements de fuite de responsabilité.

Les médias ont relaté l'histoire de cette femme atteinte d'un cancer généralisé et qui a tout organisé pour que ses enfants soient pris en charge, ne comptant pas trop apparemment sur leur père qui paraît assez emblématique de cette différence de comportement.

Il faut cesser de chercher systématiquement à raisonner en termes de victime. Il y a des situations où les individus subissent des situations sociales de chômage, de maladies mais il y a également des situations que les individus choisissent délibérément, refusant les contraintes sociales du travail, de la famille. Préférant la rue, les copains, « la démerde.. ». Et ils le revendiquent haut et fort. Pour ceux là, il n'y a pas de raisons particulières de s'apitoyer sur leur sort. Ils ont fait un choix de vie, qu'ils assument. Pour les autres, l'État doit leur offrir une prise en charge décente mais sous condition évidemment de respect d'un certain nombre de règles de la vie collective.

Comme en bien des domaines, il est temps de rompre avec toute cette idéologie dominante qui conjugue charité chrétienne et libertarisme. Idéologie qui est le fondement de nombre d'associations médiatisées comme le DAL où les enfants de Don Quichotte et qui leur permet de se donner bonne conscience tout en vitupérant contre l'État toujours présenté comme la négation de l'individu, de la liberté mais qui doit payer. Ils oublient que ce sont les contribuables qui payent. Contrairement à ces discours, ce qu'il faut au contraire et encore plus dans ces temps de crise, c'est restaurer l'État et la prise en compte de l'intérêt général.

Cette restauration de l'État protecteur des plus faibles doit

évidemment s'accompagner de contrainte et de devoirs et abandonner les oripeaux de la charité médiatique et bien pensante.

Gabrielle Desarbres